

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
SYNDICAT DE SECHEMAILLES
Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt -cinq,

Le 3 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 24/11/2025

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Régis HOUBIGAND, Dominique LIEBERT, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE,

Ayait donné procuration : Alain VERMOREL à Anne-Marie AUBESSARD

Etait absent non représenté : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE,

Objet : création d'un emploi permanent

2025-15

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 3-3-1°,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité décident :

- La suppression au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temp complet à compter du 25/12/2025
- La création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 26/12/2025
- Précisent les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Donnent pouvoir à la Présidente pour mettre en œuvre cette décision.

REÇU LE

11 DEC. 2025

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL

(CORRÈZE)

La secrétaire de séance,
Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Pour extrait conforme,
Meymac, le 11/12/2025

La Présidente,
Anne-Marie AUBESSARD

